

## CADRAGE MASTER

La demande pour une mention de master devra être constituée de trois fichiers : un fichier principal inférieur à 30 +5N pages, N étant le nombre de spécialités de la mention, un fichier d'annexes, inférieur à 5 Mo contenant les renseignements complémentaires (en particulier les tableaux) nécessaires pour remplir la grille d'évaluation et un troisième fichier contenant les fiches RNCP.

La grille d'évaluation AERES vierge parviendra aux DE en même temps que la maquette vierge.

Pour chaque mention, deux rapporteurs seront nommés. Ils évalueront le dossier de la mention et rempliront à leur tour les grilles de l'AERES. Ces grilles seront utilisées pour l'évaluation interne. Cette évaluation sera exploitée lors d'une réunion organisée par domaine à laquelle seront invités les Directeurs d'études de mention, les responsables de service commun et les directeurs de composantes. Cette réunion sera présidée par le VP chargé de la formation. Seule cette grille d'évaluation interne sera jointe au dossier de la mention et seuls les dossiers susceptibles d'être bien évalués par l'AERES seront envoyés ; les crédits alloués par le ministère étant dépendant de la qualité des dossiers.

Les maquettes des formations doivent prendre en compte le potentiel de l'université et le flux des étudiants. Les formations doivent être cohérentes, visibles et lisibles. Les dénominations doivent respecter la nomenclature nationale.

Aucune redondance de diplômes ne sera acceptée.

Les *directeurs d'études* des spécialités participent à la construction des maquettes sous la responsabilité des directeurs de mention qui veillent à la cohérence de la formation. Cette construction doit s'appuyer sur les compétences des services communs.

*Plus de distinction entre master pro et master recherche. Tous les masters* seront professionnalisés (interventions de professionnels, méthodes et outils professionnels, gestion de projets, culture d'entreprise, débouchés clairement identifiés, entreprises partenaires)..

*Un conseil de perfectionnement sera constitué pour chaque mention. Ce conseil sera composé des DE de mention et de spécialités, des membres de l'équipe pédagogique, d'étudiants et de personnels IATOS de la mention ainsi que de professionnels. Il se réunira au moins une fois par année. Les CPP peuvent se réunir une fois par semestre*

Un Master est une formation en deux ans. Il sera identifié par la spécialité. La construction des masters d'une même mention doit se faire en Y, la base étant le tronc commun. Le choix de la spécialité peut être prédéfini dès le S2 à l'aide d'UE optionnelle(s) (les parcours sont profilés grâce au choix d'options).

Pour attirer de bons étudiants de licence, le recrutement pour une spécialité peut être réalisé dès le tronc commun, mais tout en gardant la possibilité du recrutement à l'entrée de la dernière année.

Il est demandé de définir globalement les moyens par spécialité (en nombre d'heures d'enseignement académique et professionnel) y compris les suivis de stage – indiquer la part des professionnels – définir les effectifs minimaux par spécialité, option comprise.

Pour améliorer la lisibilité, les parcours identifiés dans les spécialités ne seront plus utilisés. Il faudra choisir des intitulés de spécialités, clairs, compréhensibles représentant les métiers des diplômés. *Les études de l'OFIP* : répertoires d'emplois, évaluation des formations par les étudiants, ...devront être utilisés pour construire les maquettes.

Les fiches RNCP de la mention seront jointes à la maquette.

Il est important d'adapter la formation aux publics de la formation continue.

5 à 10 ECST peuvent être attribués aux UE disciplinaires.

Il sera instauré un contrôle des connaissances et des compétences.

La compensation sera semestrielle et par groupe de compétences compatibles.

Le stage de fin cycle est obligatoire ; Il s'effectuera en laboratoire ou en entreprise, suivant le projet professionnel et de l'étudiant. Nous devons prévoir, un « *projet* » ou un autre « *stage* » sur les deux années de master. Les responsables de formations inciteront les étudiants à alterner leurs stages : un en entreprise et l'autre en laboratoire.

Le nombre d'heures d'enseignement et de suivis de stages et projets par mention doit rester inférieur à 1050 heures pour les deux années d'un master (600 pour la première (M1) et 450 pour la seconde (M2)). Pas de nombre fixe d'heures par UE.

Les masters s'appuient sur les laboratoires de recherche.

Tous les dossiers de master nécessitent l'avis des laboratoires associés.

Tous les dossiers doivent passer par les directeurs de composante et être approuvés par les conseils de composante.